



COMMUNIQUE

#SCPP @scppinfo

26/06/2024

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SCPP : 4 500 PRODUCTEURS INDEPENDANTS MEMBRES DE LA SCPP

La SCPP a tenu ce jour son Assemblée générale au Pavillon Royal. Une occasion de communiquer sur ses chiffres clefs en 2023 et ses priorités au second semestre 2024. Les perceptions totales s'élèvent à 85,6 M€ et les répartitions à 67,9 M€. La SCPP se réjouit de voir plus de 40 nouveaux membres rejoindre la SCPP chaque mois, portant le nombre total des membres à plus de 4500, soit plus des deux tiers des producteurs indépendants français.

1. PERCEPTIONS : Les perceptions totales de la SCPP se sont élevées à **85,6 M€ euros en 2023**, soit un montant en légère baisse de 1% par rapport à 2022 (86.6 M€). Cette baisse correspond à une forte baisse de 25 % de la rémunération pour copie privée, elle-même due à l'effet de l'inflation (report des achats de téléphones par les consommateurs) et à des régularisations en faveur de la SPPF relativement à l'année de droit 2021 (effet du Brexit et de la progression des ventes de livres audio). Cette baisse a été compensée en quasi-totalité par de bonnes perceptions de rémunération équitable, notamment dans le secteur des lieux festifs (discothèques et bars dansants).

Ces chiffres sont établis sans prendre en compte d'éventuelles régularisations de répartitions avec la SPPF favorables à la SCPP, dans le cadre du contentieux en cours avec cette société relativement à la rémunération équitable. Notamment, des perceptions de rémunération équitable d'un montant de près de 4 millions € (4,3 millions €) faisant l'objet d'une contestation par la SPPF n'ont pas été prises en compte dans les montants des perceptions de 2023.

2. REPARTITIONS : **67,9 M€** ont été mis en répartition en 2023, soit un montant en baisse de 4,1% par rapport à 2022 (70,8 M€), qui s'explique essentiellement par une forte régularisation négative en faveur de la SPPF pour la rémunération pour copie privée de l'année de droit 2021, en raison des effets du Brexit (les phonogrammes fixés au Royaume-Uni ne sont plus éligibles à la répartition) et de la progression des ventes de livres audio (dont le principal acteur est membre de la SPPF).

3. PRODUITS FINANCIERS : La SCPP a distribué fin 2023 l'intégralité de ses produits financiers de 2023 à ses ayants droit (montant de 647 K€).

4. COUT DE LA GESTION : Le coût de la gestion, représentant le total des charges par rapport aux perceptions courantes de droits, sans imputation de produits financiers et sans prélèvement sur des réserves, qui constitue le seul critère fiable pour apprécier la gestion d'une SPRD, est quasi-stable cette année. Il est en 2023 de **10%**, un taux en légère hausse par rapport à 2022 (9,4%), en raison de la légère baisse des perceptions.

5. AIDES : La SCPP a disposé en 2023 d'un montant total de **10 991 506 Euros**. Durant l'exercice 2023, la Commission des aides s'est réunie 12 fois pour étudier 1347 dossiers de demande de subvention (1384 en 2022). Le Conseil d'Administration a accordé, sur proposition de la Commission, 999 subventions (1 218 en 2022) pour un montant de 10 516 815, 74,2 % des demandes ayant reçu une réponse positive (88% en 2022). Cette réduction du nombre de dossier aidés résulte d'une demande du Conseil d'Administration d'éviter le saupoudrage des aides. Durant l'exercice 2023, la SCPP a conclu 39 conventions avec des salles de spectacles permettant de subventionner 197 « show-cases » (206 en 2021). 25 organismes ont bénéficié d'une subvention de la SCPP :

- Au titre des Spectacles/Projets Spéciaux : pour la quatrième année consécutive (et pour certains depuis plus longtemps), le Festival au Fil des Voix (17ème édition), Les Victoires de la Musique (cérémonie 2024), le MaMA (édition 2024), Réseau Printemps (Les Inouïes du Printemps de Bourges 2023), Association Disquaire Day (Disquaire Day 2023), Musicora (édition 2023) l'Opération concerts SCPP (durant le MaMA, Le Printemps de Bourges 2023 et les Francofolies), pour la troisième année, les Francofolies (édition 2023) et pour la première année, Les Allumés du Jazz, l'AFPIDA, One Yard (Les Flammes 2023) et 135 Média (Podcast Rapboss).
- Au titre de la Formation : pour la quatrième année consécutive (et pour certains depuis plus longtemps), Le Studio des Variétés, ACP-La Manufacture Chanson, LKF & Partenaire, Le Workshop, Musiques Tangentes, pour la deuxième année All Access (bourses aux étudiants en master des industries de la musique) et pour la première année le Studio Péreire.
- En tant qu'organismes : (depuis plus de quatre ans) : Zone Franche, TPLM (participation 2023) et pour la deuxième Le Centre Nationale de la Musique (contribution 2023).

Par ailleurs, la résolution validant la création d'une filiale commune paritaire avec l'Adami dans le cadre de notre accord de rapprochement a été adoptée.

Informations presse : SCPP - Anouchka Roggeman – 06 61 89 59 63 - anouchka.roggeman@scpp.fr

La SCPP, société civile des producteurs phonographiques, est une société de perception et de répartition des rémunérations perçues pour le compte de ses membres auprès des utilisateurs de phonogrammes et de vidéomusiques. Plus de 4 500 producteurs de musique sont actuellement membres de la SCPP, qui réunit la majorité des producteurs indépendants français et les sociétés internationales comme Sony, Universal et Warner. Aussi, la SCPP défend les droits de ses membres, lutte contre la piraterie et aide la création musicale. www.scpp.fr @scppinfo #scpp